

INTÉGRATION DES SERVICES DE TRANSPORT POSTAL

Le ministère des Postes a l'intention d'intégrer au service public, d'ici la fin de 1972, les services de transport postal urbains dans les secteurs les plus importants du pays. Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 23 novembre, le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a déclaré "que cette mesure permettra d'assurer la stabilité des services de transport du courrier, cette continuité du service étant indispensable au bon fonctionnement du réseau postal national".

Selon ce projet, le ministère des Postes se chargera des services de transport postal intra-urbains, assurés jusqu'à présent par des entrepreneurs privés.

Voici, en partie, la déclaration de M. Côté:

...J'aimerais souligner que de toutes les grandes administrations postales du monde, celle du Canada est la seule qui n'a pas encore ses propres services de transport pour desservir les centres urbains.

La décision du ministère d'intégrer le transport postal au service public découle de diverses études du ministère, à la suite desquelles cette intégration a été appliquée avec succès dans certains secteurs de Montréal et de Vancouver dès 1967.

Un autre facteur entre en ligne de compte. Lorsqu'une modification a été apportée, en 1968, à l'article 31 de la loi sur les Postes canadiennes, selon laquelle il était interdit de signer des contrats pour le transport du courrier pour une durée de plus de cinq ans, et ce après une demande de soumissions, nous savions alors que le ministère devrait éventuellement intégrer les plus importants services de transport postal urbain. C'est précisément dans le but de s'assurer qu'un tel système pouvait être appliqué efficacement que nous avons fait des expériences à Vancouver et à Montréal en 1967.

Pour assurer l'intégration de ces services, le ministère des Postes aura besoin de personnel, de véhicules et de matériel de soutien. Tous les employés à plein temps des entrepreneurs touchés par cette mesure — soit ceux qui s'adonnent à des tâches se rapportant au service postal, se verront offrir des emplois au ministère des Postes. Le ministère est conscient de ses responsabilités à l'égard de ces hommes et souhaite ardemment qu'ils acceptent de s'intégrer à la Fonction publique. Nombre de ces travailleurs, qui oeuvrent depuis tant d'années pour le compte des Postes canadiennes, considèrent le ministère comme leur véritable employeur. Aux yeux du public canadien, ils sont véritablement des employés du ministère des Postes.

* * * *

On a choisi les centres qui devaient entrer dans le programme d'intégration en fonction de deux critères. Ces critères, qui tous deux se fondent sur les

volumes de courrier, sont les suivants:

1. Les centres qui fournissent au moins 1 p. 100 de tout le courrier de la première classe posté au Canada.

2. Les centres qui fournissent au moins 10 p. 100 de tout le courrier posté dans une région postale.

Ces critères désignent les villes et les secteurs qui jouent un rôle vital dans le système postal national. Ces villes sont importantes non seulement du fait de leur population, mais encore parce qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de centres de transit ou de transbordement pour le courrier en provenance d'ailleurs.

CENTRES VISÉS PAR LE PROGRAMME

D'après le critère régional et le critère national, voici les grands centres et les villes qui seront compris dans le programme d'intégration: Vancouver, Victoria, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, London, Toronto (métro), Hamilton, Windsor, Kitchener-Waterloo, Ottawa-Hull, Montréal (métro), Québec, Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Halifax-Dartmouth, Saint-Jean (T.-N.). L'intégration est déjà faite entièrement ou partiellement dans quatre de ces 19 villes, soit Montréal, Québec, Windsor et dans une partie de Vancouver. Dans les 15 autres villes, l'intégration visera également les opérations postales satellites des communautés urbaines adjacentes aux secteurs métropolitains. Au total, 42 centres urbains sont donc visés par ce programme.

Le programme d'intégration doit normalement être achevé d'ici la fin de 1972.

LE PREMIER LASER À PLASMA À HAUTE ENERGIE

Le premier industriel canadien à se spécialiser dans l'étude et la fabrication de lasers a annoncé récemment qu'il a réussi à sortir un modèle commercial du premier laser à plasma à haute énergie.

La Lumonics Research Ltd., d'Ottawa, fondée il y a 11 mois, est parvenue à faire passer du stade du laboratoire au stade industriel et commercial le premier laser à grande puissance d'une série de lasers étudiés au niveau de la recherche par le Centre de recherches pour la défense, de Valcartier, au Québec. Ce laser a été présenté à l'Exposition de l'industrie électro-optique tenue en octobre au Colisée de New York.

La Lumonics Research Ltd. a été créée à la suite de l'annonce de l'invention de lasers, à excitation transversale et à pression atmosphérique (TEA), pour essayer d'obtenir la licence de fabrication et de vente de ces lasers. La Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, filiale du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), chargée des questions de licences touchant les bre-